Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212900070-20260430-26_2026FDL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BERRIEN
Département du Finistère - Arrondissement de Châteaulin

Séance du 29 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril 2026 à 18h00, le conseil municipal de la commune de Berrien, suivant la convocation du 10 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Berrien sous la présidence de Madame. Sylvie MANZONI, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Etaient présents : Mme Sylvie MANZONI, M. Yvan RICHARD, Mme Séverine GELIN, M. Marcel COSQUER, Mme Sandra TOSSER, M Pascal LE BERRE, Mme Antonia FOISNON, Mme Claire VANDENBULCKE, Jean-Baptiste GIRAUDEAU, M. Ugo CHEVALIER, Mme Héloïse TARRIT,
Mme Bleuenn DENOYER, Mme Sterenn TROADEC.
Absents excusés : M. Francois PLASSART, M. Julien LE HULUDUT
Absent non représenté :

Procuration : M. François PLASSART donne procuration à Mme Sterenn TROADEC
M. Julien LE HULUDUT donne procuration à M. Yvan RICHARD

Secrétaire de séance : M. Ugo CHEVALIER

Délibération n°26 - 2026 : Vote des TAUX FDL

Conformément à loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité par 11 voix pour et 4 abstentions décide d'augmenter le taux de la taxe d'habitation les autres taux reste inchangés.
Les taux communaux pour l'année 2026 sont fixés comme suit :

TAXES MENAGES	**PROPOSITION 2026**
Taxe d'habitation	**14.95%**
Taxe foncière sur les propriétés bâties	**27.90%**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	**57.87%**

- Précise que cette délibération annule et remplace la délibération n°01-2026
- Charge à Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.
-

POUR EXTRAIT CONFORME CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE,
LA MAIRE
Sylvie MANZONI

MAIRIE DE BERRIEN
29 (Finistère)

Mairie de BERRIEN – 1 rue des écoliers – 29690 BERRIEN
Téléphone : 02 98 99 01 14
Courriel : accueil@berrien.fr